

Finances

REF : DAF2016005

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Adoption du budget primitif 2016 du Service des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (budget annexe)

EXPOSE :

Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe pour le Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce budget annexe permet donc d'isoler depuis le 1^{er} janvier 2010 les dépenses relatives au SSIDPAAH qui est aujourd'hui financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour prendre en charge 15 adultes handicapés et 110 personnes âgées.

SECTION D'EXPLOITATION

La majorité des dépenses d'exploitation sont des remboursements au budget principal de la ville. Elles se décomposent ainsi :

- 85,9% de charges de personnel ;
- 4,4% de charges liées à la rémunération des infirmiers libéraux qui interviennent en complément du service ;
- 9,7% de frais de fonctionnement (fluides, fournitures administratives et médicales, entretien des véhicules, assurances...)

Le montant total des dépenses d'exploitation est de 1 804 953 € (montant stable par rapport au BP 2015) ainsi répartis :

- 181 518 € pour le groupe 1 « dépenses d'exploitation courante » (honoraires des infirmiers libéraux intervenant en appui du service, fluides, fournitures administratives, fournitures médicales)
- 1 550 684 € pour le groupe 2 « dépenses de personnel » (personnel affecté au SSIDPAAH soit l'équivalent de 38,3 ETP)

- 72 751 € pour le groupe 3 « dépenses de structure » (entretien et réparation des véhicules, primes d'assurances, valorisation des locaux occupés par le SSIDPAAH)

La dépense est de 194 210 € pour l'activité « adultes handicapés » et de 1 610 243 € pour l'activité « Personnes âgées ».

L'intégralité des dépenses d'exploitation est couverte par la dotation globale « service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) » versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette dotation est ainsi répartie :

- 194 210 € pour l'activité « Adultes handicapés »
- 1 610 743 € pour l'activité « Personnes âgées »

Le montant de la dotation demandée par le SSIDPAAH à l'ARS au titre de l'année 2016 est le même qu'au BP 2015 mais en augmentation par rapport au CA 2015 (+ 115 000 €). Il s'agit du niveau de recettes permettant d'assurer un niveau de service constant pour 115 personnes âgées et 10 adultes handicapés.

Pour rappel, en 2015, l'ARS a subitement réduit ses dotations au SSIDPAAH d'Aubervilliers en raison d'un coût à la place « trop élevé » comparativement aux autres services de soins du Département. Cette mesure a obligé le SSIDPAAH à réaliser des ajustements drastiques sur le niveau de service public en cours d'année 2015. Cette baisse des financements de l'ARS s'avère totalement injuste, puisque le montant des dotations de l'ARS ne tiennent pas compte du taux d'occupation des places mais uniquement du nombre de places. Ainsi, un service de 125 places avec un taux d'occupation de 50% percevra la même dotation qu'un service de même capacité présentant un taux d'occupation de 95% alors que les coûts de fonctionnement ne sont, à l'évidence, pas les mêmes. Par conséquent, une ville comme Aubervilliers qui présente un taux d'occupation très élevé, proche de 95%, se voit mécaniquement pénalisé par ce système de calcul.

Ce budget primitif 2016 vise donc à ce que l'ARS prenne en compte ces différences d'occupation dans le calcul des dotations afin de préserver le service public rendu aux usagers.

Il s'agit donc d'un budget primitif volontariste qui est susceptible de connaître d'importants ajustements au moment du BS si la dotation réellement attribuée par l'ARS devait être inférieure à la demande formulée par le SSIDPAAH.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sont également prévues des **dépenses d'investissement** à hauteur de 22 750 € pour l'acquisition de véhicules et diverses dépenses en lien avec la mise en place du système de télégestion en 2015 (renouvellement de téléphones portables).

Ces dépenses sont intégralement autofinancées par le SSIDPAAH grâce aux dotations aux amortissements et au FCTVA.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 24 MARS 2016

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2016005

Signataire : JB

OBJET : Adoption du budget primitif 2016 du Service des soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (budget annexe)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 188 du 24 septembre 2009 portant création du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH),

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2016 du SSIDPAAH, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 804 953,00 €

Recettes d'exploitation : 1 804 953,00 €

Dépenses d'investissement : 49 496,00 €

Recettes d'investissement : 49 496,00 €

DIT que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, la Maire étant autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

